



METTEZ À JOUR VOTRE INSCRIPTION AU REGISTRE MUNICIPAL ET GARANTISSEZ VOS DROITS

Les inscriptions au registre municipal des étrangers NON ressortissants de l'Union européenne sans autorisation de séjour de longue durée doivent être renouvelées tous les deux ans, conformément à l'article 16.1, 2^e paragraphe de la Loi espagnole 7/1985 du 2 avril, réglementant les bases du régime local.

PLUS D'INFORMATION



<https://www.alicante.es/es/tramites/renovacion-inscripciones-padronales-extranjeros-no-comunitarios-sin-autorizacion-residencia>



Par téléphone, au service d'information gratuit **010** (du lundi au jeudi de 9 h à 17 h et le vendredi de 9 h à 16 h, jours ouvrables). Depuis l'extérieur d'Alicante : **(+ 34) 900 153 862**.



Bureaux Pangea

Pangea Nord
Plaza de Argel, 5, 2^e étage
(+ 34) 9651273477

Pangea Centre
Plaza del Carmen, 9, 1^{er} étage
(+ 34) 965203264



**AYUNTAMIENTO
DE ALICANTE**



**DIPUTACIÓN
DE ALICANTE**